

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 4 avril 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-03-37- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019_03_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019_03_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis
<u>Secrétaire de séance :</u>	André MAGNIER
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents
<u>Nombre de votants :</u>	65 votants

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-05-04 du Conseil communautaire du 22 juin 2017 accordant des délégations au Bureau,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,

Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2017-05-04 susvisée.

Ces décisions sont énumérées ci-après :

N° et date de la décision	Objet	Résumé
N°05 28/02/2019	CONTRAT TERRITORIAL DE SECURITÉ	Signature d'une convention visant à renforcer les liens de proximité de la gendarmerie avec les élus locaux et la population et moderniser les dispositifs de prévention existants.
N°06 28/02/2019	SIGNATURE DE LA CHARTE « SE NOURRIR LORSQU'ON EST PAUVRE, POUR UN ACCES DIGNE ET DURABLE A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS » .	Co-piloté par le pays Terres de Lorraine et ATD quart monde en partenariat avec 15 structures associatives et institutionnelles du territoire, dont la communauté de communes Terres Toulaises. La signature d'une charte commune a pour objectif de poser les principes fondamentaux de la démarche et à engager les signataires à être acteur et à promouvoir une dynamique territoriale, afin que tous les habitants en Pays Terres de Lorraine puissent avoir accès à une alimentation digne et durable.
N°07 28/02/2019	CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS	Dans le cadre des travaux d'aménagement du bâtiment 001, la CC2T a implanté une ligne électrique souterraine à ECROUVES, depuis un transformateur et en suivant les espaces verts publics, ce qui nécessite la formalisation d'une servitude avec ENEDIS.
N°08 28/02/2019	SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE ACTION LOGEMENT, LA VILLE DE TOUL ET LA CC2T	Dans le cadre du volet « Immobilier » du programme Cœur de Ville, la convention opérationnelle entre Action Logement, la Ville de Toul et la CC2T a pour objet de permettre le financement d'opérations de rénovation immobilière des centres anciens et contribuer au renouvellement de l'offre locative de logements.
N°09 28/02/2019	PROLONGATION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE OPAH	Il s'agit d'accorder à titre exceptionnel, une prolongation de la validité de l'aide du fait d'aléas techniques liés aux travaux.
N°10 28/02/2019	DEMANDE DE SUBVENTION ADEME 2019 CONCERNANT LES TRAVAUX DES PLATEFORMES DE DCHETS VERTS DE PROXIMITE	Demande de subvention auprès de l'ADEME 2019 pour les travaux d'aménagements de plateformes de déchets verts, avec un soutien attendu à hauteur de 30% de la dépense.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2019

Application agréée E-legalite.com

N°11 28/02/2019	PROJET D'ANIMATION « LA NUIT DE L'EAU AU CENTRE AQUATIQUE OVIVE »	Mise à disposition gracieuse à l'USTN, organisateur principal de l'événement, du centre aquatique Ovive le 23 mars de 18h à minuit et don de 10 entrées pour les lauréats du quizz.
N°12 28/03/2019	FRAIS DE MISSION POUR MANDAT SPECIAL	Prise en charge des frais de transport de Mr BOMBARDIERI Jean, conseiller communautaire, pour se rendre à DAKAR (Sénégal) les 2, 3 et 4 mai 2019, pour une rencontre de nos partenaires à DAKAR (Maire de la Commune, FADDO, éventuellement l'OFOR au ministère).
N°13 28/03/2019	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ECO-ORGANISME CITEO	Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.
N°14 28/03/2019	AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE TOUL, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) ET LA CC2T.	Dans le cadre de la démarche « Cœur de Ville », la commune de Toul a sollicité l'EPFL pour l'acquisition de bâtiments situés rue des Tanneurs / Impasse des Moutons (inclus dans le périmètre à enjeux d'intérêt communal). Il s'agit d'avenanter la convention opérationnelle portant sur ces opérations, afin de permettre l'adaptation des parcelles concernées et l'intégration des nouvelles conditions d'intervention de l'EPFL (0% pour l'ensemble des biens s'inscrivant dans la stratégie intégrée du centre-bourg).
N°15 28/03/2019	CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE TOUL, L'EPFL ET LA CC2T	La convention de maîtrise foncière opérationnelle concerne un bien situé en centre ancien, 20 rue de la Monnaie (inclus dans le périmètre à enjeux d'intérêt communal). L'Office Toul-Habitat, nouveau partenaire identifié, s'engage à acquérir ce bien et permettre ainsi la recomposition urbaine d'un espace actuellement dégradé.
N°16 28/03/2019	PRECISION DU TARIF DE LOCATION DE LA PEPINIERE ET CENTRE D'AFFAIRES DU GENIE A ECROUVES	Il s'agit de compléter les tarifs adoptés en sept 2017 par une disposition spécifique pour les surfaces importantes prises à bail : au-delà de 250 m ² de surface totale louée inscrit dans le bail commercial ou la convention précaire d'occupation, le tarif du centre d'affaires serait ramené au même niveau que celui de la pépinière d'entreprises.

Le Conseil Communautaire prendre acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

